Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37

Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2022.06.04



Objet : Modification d'un avenant – Réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-10-06 du 28 octobre 2021.

Vu la décision n°2022.03.03

Considérant qu'un changement de taux de TVA de 10% vers 20%, une erreur de moins-value et une erreur sur le montant initial du marché sont venus modifier l'avenant.

Considérant que cet avenant s'élève désormais à 195.34 € HT (plus-value) soit 234.41 € TTC ; que le montant initial du marché était de 1 109.65 € HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 1 304.99 € HT.

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: de procéder à la modification de la décision n°2022.03.03 de l'avenant n°1 du marché de travaux de réalisation d'un logement à Grandvilliers, dont le titulaire du lot n°2 est l'entreprise CONSTRUIRE AVENIR BOIS – 5 rue du Bois – CONDE-SUR-ITON – 27160 MESNILS-SUR-ITON.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20220608-2022-06-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022 Notification : 09/06/2022

۹

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 08 juin 2022 Colette BONNARD,

Maire,